



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DU
BUREAU NATIONAL DE LA CFDT

N°76

19 décembre 2013

FORMATION PROFESSIONNELLE LA CFDT SIGNE L'ACCORD

Le bureau national de la CFDT des 18 et 19 décembre 2013 a décidé de signer l'accord sur la réforme de la formation professionnelle. Cet accord comporte des avancées notables pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

En replaçant **la formation comme un outil au service du développement et de la reconnaissance des compétences** de tous les salariés, l'accord permet de changer la logique d'un système qui, jusqu'à présent, n'est pas parvenu à élever le niveau de qualification de tous les salariés.

En instaurant **un entretien professionnel obligatoire tous les deux ans** et un état des lieux récapitulatif tous les six ans, le texte donne à chaque salarié individuellement les moyens de sécuriser son parcours professionnel.

Avec le **compte personnel de formation** accessible dès 16 ans qui fait l'objet d'un financement dédié, le salarié ou le demandeur d'emploi disposera dorénavant d'un droit à une formation qualifiante. Les mécanismes d'abondement de ce compte les aideront à évoluer ou accéder à des emplois correspondant à des besoins économiques identifiés par les partenaires sociaux.

Cet accord privilégie la négociation dans l'entreprise quelle que soit sa taille. Pour la CFDT, c'est au plus près des salariés, dans les entreprises que la construction des solutions les plus adaptées aux besoins des salariés a le plus de chance de ouvrir l'accès à la formation pour les salariés les plus fragiles.

L'accord fait évoluer le système de formation professionnelle. En fixant une contribution unique des entreprises dont l'objet ne porte que sur les besoins de mutualisation, il va permettre de rendre transparent les circuits financiers que les partenaires sociaux décident de gérer.

En fléchant mieux et en stabilisant les ressources du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, l'accord se donne les moyens de faire plus au profit des TPE et de leurs salariés, et de contribuer davantage à la formation des demandeurs d'emploi et des salariés les plus fragiles.

La CFDT attend du gouvernement et du Parlement qu'ils transposent fidèlement l'accord dans la loi. **Elle s'engagera dans les entreprises, branches professionnelles et les régions pour que cet accord se traduise dans les faits pour les salariés.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DAMIEN CERQUEUS
Attaché de Presse

ISABELLE PORET
Assistante

ISABELLE PERRIN
Responsable du Service
Information Communication